



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 13 février 2023

ÉLECTION MUNICIPALE DE MARGON

A la suite du décès de M. Jacques Libretti, maire de la commune de Margon, des élections municipales partielles complémentaires doivent être réalisées.

En effet, pour élire le maire, l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal doit être au complet, à savoir pour la commune de Margon détenir 15 conseillers municipaux.

L'arrêté préfectoral du 7 février 2023 vient fixer les modalités d'organisation de cette élection pour élire 1 conseiller municipal :

- **Dimanche 19 février 2023**
- **Dimanche 26 février 2023** (le cas échéant)

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Les 4 candidats déclarés sont :

- Mme BALMISA Estelle
- Mme MALARD Martine
- Mme MARECHAUX Soazic
- Mr PEREZ Michel

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2